## Classification Chariot automoteur à conducteur porté

Recommandation R.389 - Différentes catégories : chariots automoteurs de manutention à conducteur porté



Transpalettes à conducteur porté et préparateur de commande au sol (levée ≤ 1 m)



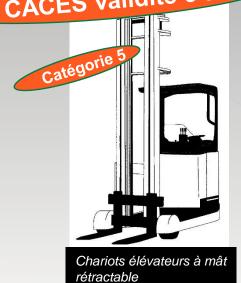
CACES validité 5 ans



Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité ≤ 6000 kg



de capacité > 6000 kg





(maintenance, démonstration,

essais, transfert)



# PROGRAMME DE FORMATION Renouvellement CACES® R389 Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

### **OBJECTIFS**

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de chariots pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

### **PUBLIC VISÉ**

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariot automoteur de manutention, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

## PROGRAMME DE FORMATION

## Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
  - Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux chariots, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de manœuvres, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

## Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

#### Tests CACES®



Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R389 Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

#### **Conduite**:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

#### <u>Prérequis</u>:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

#### Durée:

2 jours recyclage et tests CACES®

#### Nombre d'intervenants :

1formateur théorie/pratique sur le 1èr jour et 1 testeur sur le 2ème jour.

## Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
   La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

Délivré par CAT industrie ou ECOFAC Suivant les recommandations CNAM R386, R389, R372M et R390



# PROGRAMME DE FORMATION Formation CACES® R389 Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – conducteurs débutants

## **OBJECTIFS**

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de chariots pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

## **PUBLIC VISÉ**

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariot automoteur de manutention, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

### PROGRAMME DE FORMATION

## Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
  - Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux chariots, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de manœuvres, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

## Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R389 Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

#### Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

#### Pré-requis:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

#### <u>Durée</u>:

3 jours formation et tests CACES®

#### Nombre d'intervenants :

1formateur théorie/pratique sur les 1èr et 2ème jour et 1 testeur sur le 3ème jour.

## Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
   La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

Délivré par CAT industrie ou ECOFAC Suivant les recommandations CNAM R386. R389. R372M et R390



## PROGRAMME DE FORMATION Actualisation des connaissances Chariot cavalier

## **OBJECTIFS**

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories d'engins pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

## **PUBLIC VISÉ**

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariot et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

## PROGRAMME DE FORMATION

## Rappels théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
  - Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

## Remise à jour des pratiques (développées selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

**Evaluations théoriques et pratiques** 

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R389 Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

#### Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

#### Prérequis:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

#### Durée:

1 jour formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant : 1formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
   La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



## PROGRAMME DE FORMATION Formation initiale Chariot cavalier

## **OBJECTIFS**

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories d'engins pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

## **PUBLIC VISÉ**

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariot et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

## PROGRAMME DE FORMATION

## Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
  - Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

## Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

**Evaluations théoriques et pratiques** 

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R389 Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

#### Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

#### Pré-requis:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

#### Durée:

2 jours formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant : 1formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
   La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.